



COMMUNE DE LIVILLIERS

ARRÊTÉ N°31/2024

**PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)
DE LA COMMUNE DE LIVILLIERS**

Le Maire de la commune de LIVILLIERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212- 2 et L.2212-4, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 731-1 et L 731-3, relatifs à l'information des citoyens et aux mesures de sauvegardes,

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation civile et notamment son article 13,

VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

Considérant que de nouveaux risques apparaissent et que des procédures de lutte doivent être mises en place

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) répond à l'importance de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ont été approuvés par le Conseil Municipal du 12 octobre 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de LIVILLIERS et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs tel qu'ils sont définis dans les documents annexés au présent arrêté sont approuvés. Ils définissent l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement majeur sur la commune.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont consultables en Mairie.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) feront l'objet de mises à jour nécessaires à leur bonne application

Article 4 : Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé :

- à Monsieur le Préfet de du Val d'Oise,
- à Monsieur le Directeur du SDIS du Val d'Oise,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie D'Auvers/Oise
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Le 13 décembre 2024

Le Maire,
François DANCONNIER

